

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 177 Vœu relatif à l'articulation de l'opération Plus belle Paris avec le budget participatif.
Vœu rattaché à la Communication relative à la Politique Culturelle de la Ville de Paris - Les arts et la culture à Paris : D'infinies richesses en partage.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Communication annonce la création d'un dispositif « plus belle Paris » qui permettrait aux Parisiens de choisir un site dégradé qui pourrait être le support d'une expression artistique ;

Considérant que depuis 2015, ce sont les Parisiens qui proposent des projets qui sont ensuite mis au vote et que ce principe figure dans la Charte du budget participatif ;

Considérant que l'ambition de permettre aux Parisiens de proposer un lieu d'intervention puis dans un second temps de se prononcer sur le projet artistique proposé ;

Considérant que la procédure du budget participatif permet d'associer les arrondissements ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Pierre-Yves BOURNAZEL, Catherine DUMAS, Brigitte KUSTER, Agnès EVREN, Jean-Pierre LECOQ, Delphine BÜRKLI, Danièle GIAZZI, François-David CRAVENNE, Nathalie FANFANT et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Emettent le vœu :

- Que les sites et les projets de l'opération Plus Belle Paris soient choisis par les Parisiens, en lien avec les mairies d'arrondissement, et que soient étudiées les modalités d'articulation avec le budget participatif.